



Restitution de la Réunion : « Présentation de l'esquisse du projet d'aménagement de la place Brouette »

Jeudi 06 juillet 2023 - 18h30 / 20h30

Salle du Conseil Municipal de l'hôtel de ville

Propos introductifs

M. Le Maire remercie les personnes présentes et ouvre la séance de présentation de l'esquisse du projet d'aménagement de la place Brouette. La première réunion de concertation a permis de lancer le travail sur la rénovation de la place Brouette. Les écoles, les commerces, les riverains ont été consultés. La place Brouette réaménagée s'inscrit dans le programme « Reims Nature » qui a pour objet de créer une ville agréable en lien avec le label HQV (haute qualité de ville). Le patrimoine arboré sera conservé, la place va contribuer à réduire les risques d'inondation sur le secteur. Monsieur le Maire affiche une ambition forte pour tous les projets en cours sur la ville et en particulier sur les places qui symbolisent la vie d'un quartier ou d'un secteur.

Présentation des enjeux du projet :

Philippe Coignet, paysagiste et urbaniste de l'agence OLM, présente l'ordre du jour de la réunion puis le périmètre opérationnel du projet ainsi que le périmètre de réflexion élargi aux rues qui débouchent sur la place. Il indique que la place Brouette fait partie d'une réflexion plus large notamment en lien avec le réaménagement des boulevards « péricentriques » (rocales au centre-ville), le traitement du maillage des mobilités cyclables et l'arrivée du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service).

Philippe Coignet évoque les attentes exprimées lors des rencontres précédentes avec l'ensemble des habitants et commerçants. L'esquisse qui est présentée tient compte de ces échanges, le livrable présenté est une première mise en cohérence des besoins exprimés avec les intentions de projet. L'ensemble des contraintes techniques et de déplacements – stationnements doit être intégré au projet.

Philippe Coignet développe brièvement le diagnostic de la place présenté lors de la réunion plénière de lancement de la démarche de concertation et rappelle les enjeux sur ce secteur. Il présente les études menées sur le stationnement. Le patrimoine arboré est de qualité, les alignements sont protégés sur les boulevards. La question de l'infiltration de l'eau est importante puisque le réseau peut approcher la saturation sur ce secteur, ce qui provoque des inondations. Il s'agit de retarder le moment où l'eau arrive dans les réseaux en travaillant la capacité d'infiltration des sols, qui est en lien avec la question des îlots de chaleurs, de la végétalisation. Il s'agit également de préserver une attractivité aux commerces environnants.

Synthèse de la concertation :

Gwenn Lamandé présente la synthèse de la concertation menée sur l'aménagement de la place Brouette. Le questionnaire mis en ligne du 24 avril au 2 juin a reçu de nombreuses contributions. Une rencontre avec les commerçants de la place Brouette ainsi qu'une rencontre avec le personnel éducatif des écoles ont été organisées, ainsi qu'une balade urbaine de diagnostic et deux réunions plénières de présentation du projet.

Le questionnaire ne ligne a reçu 222 réponses. Parmi les modes de déplacements les plus fréquents, la marche à pied ressort pour 80 % des participants, vient ensuite la voiture pour 78 % des participants. Le vélo et les transports en communs sont plus minoritairement pratiqués avec respectivement 42 et 29 % des contributions.

Aux yeux des participants, les actions prioritaires à mener sur la place dans le cadre de sa rénovation sont :

- En priorité n° 1, la plantation d'arbres
- En priorité n°2, ouvrir la bibliothèque sur la place
- En priorité n°3, sécuriser les pistes cyclables
- En priorité n°4, piétonniser les rues
- En priorité n° 5, refaire la chaussée
- Et enfin, en priorité n°6, favoriser les usages collectifs





Pour la voirie, ce qui a été retenu et intégré dans le projet parmi les propositions émises :

- Conserver le stationnement,
- Élargissement des trottoirs,
- Sécurisation des espaces piétons - notamment aux abords des écoles –
- Création de parkings et d'arceaux pour les vélos,
- Intégration d'un dépose minute pour les commerces,
- Piétonnisation de rue,
- Suppression du parking central au profit d'espaces de convivialité
- Mise en œuvre de sols perméables.
- Mise en place d'un bassin de rétention des eaux.

Parmi les propositions émises, ce qui a été retenu pour le parc

- Installation de jeux pour enfants et d'agrès sportifs,
- Mise en place d'un espace « capable » et modulable,
- Renforcement du fleurissement, de la trame végétale avec la conservation des arbres existants, notamment les deux cerisiers sur la place.
- L'intégration du marché Carteret et de points d'eau
- La mise en place de conteneurs de verre enterrés.

Les objets encore à l'étude sont :

- La réglementation du stationnement
- L'aménagement de la séquence du bd Carteret devant l'école
- L'étude pour l'ouverture de la bibliothèque vers le jardin
- L'ajout de bornes de véhicules électriques
- L'optimisation du stationnement
- Le passage de la ligne BHNS sur Jean-Jaurès pour 2032
- La gestion des ordures ménagères
- L'installation d'une boîte à livres et de toilettes publics
- Le type de mobilier d'assise
- L'embellissement du transformateur

Les éléments qui n'ont pas été retenus dans le projet :

- La mise en place d'une fontaine,
- D'un parking souterrain,
- La fermeture de l'espace
- Diminuer la circulation des convois exceptionnels
- L'installation d'un terrain multisport
- Un espace de jardinage en commun et l'installation de ruches
- La conservation du même nombre de places de stationnements

Philippe Coignet présente le projet de la place Brouette. Il s'agit de composer un lieu qui réponde aux différents usages du site. L'ouverture de la bibliothèque Holden sur le jardin reste à étudier mais est une idée intéressante à explorer. Sur la rue Ferrand l'objectif est d'apaiser la rue, en la transformant avec des lieux d'usages animés. Du stationnement sera conservé. Au centre de la place une pelouse en pente stockera une partie des eaux de pluie en cas de forte précipitations.

Sur les rues adjacentes à la place, des matériaux perméables sont envisagés. La dimension des voiries parfois petites n'est pas un problème pour l'amélioration du confort et le renforcement de la végétalisation.

Le quartier Jean-Jaurès accueille environ 3000 élèves : Une pacification des espaces publics est indispensable, avec des secteurs en zones partagées sur lesquels les piétons sont prioritaires. Sur la voirie principale, les arrêts de bus sont prévus.

La pelouse centrale aménagée en pente douce permettra une montée en charge de l'eau sur cet espace en cas de précipitation.

Les cerisiers seront préservés et intégrés à la trame végétale.

Une optimisation du stationnement est prévue, tout en envisageant une réglementation qui permette une rotation des stationnements nécessaires aux commerces / services et établissements scolaires situés dans le secteur de projet. Le marché Carteret viendra s'implanter au Sud de la place sur un nouvel espace piéton créé.

Philippe Coignet présente ensuite le calendrier de l'opération : les études de conception s'achèveront début 2024, pour un début de chantier au 1^{er} semestre 2024 et une livraison de l'aménagement en 2025.





Synthèse des propos recueillis

Un riverain, se présentant également comme journaliste au journal l'union, demande « si on peut résumer le projet en 'le parking devient un espace vert'. Passant de 80 place à 42 places de stationnement est que c'est une perte nette ? »

Réponse apportée :

- Monsieur Philippe Coignet indique que la place actuelle va évoluer vers un espace à forte densité végétale, et des places de stationnements seront conservées sur l'emprise de projet. On peut parler d'une reconfiguration et restructuration de l'espace.
- Madame Agathe Laval revient sur les questions de stationnement, elle indique que les relevés très précis ont été réalisés. Elle précise que la concertation a conduit à la présentation de cette esquisse. Le projet n'étant pas figé, il est possible de regarder dans le détail des espaces de stationnements supplémentaires. Sur des emprises devant les boulangeries, le projet prévoit plutôt un espace pour des éventuelles terrasses commerçantes et une végétalisation, mais pourrait aussi les aménager pour du stationnement (une dizaine de places environ).

Une commerçante indique que selon elle il y a actuellement plus de 80 places de stationnement sur la place, contrairement à l'étude qui est présentée.

Réponse apportée :

- Monsieur Yoann Munnier, de l'agence OLM indique qu'il y aura des places de stationnement prévues à la place de l'arrêt de bus actuel sur le boulevard Jamin.
- Madame Sophie Bigault indique que l'arrêt de bus est bien repositionné, il y a donc une dizaine de places préservées.
- Agathe Laval indique que les études et les relevés réalisés sont précis et reflètent la réalité du terrain existant, la réglementation sur le secteur permettrait d'améliorer la rotation des voitures.

Un commerçant demande si la bande de circulation sera réduite au niveau de la bibliothèque.

Réponse apportée :

- Monsieur Philippe Coignet indique que le gabarit de la voirie sera identique au reste du boulevard.

Un commerçant demande s'il y aura deux rangées d'arbres sur Jaurès.

Réponse apportée :

- Monsieur Philippe Coignet indique que ce sera bien le cas.

Une bibliothécaire demande la possibilité de décharger du matériel dont des livres en disposant d'une place dédiée. Les livraisons à la bibliothèque se font tous les jours. Elle demande par ailleurs si une extension de la bibliothèque est prévue.

Réponse apportée :

- Madame Agathe Laval précise que les livraisons de la bibliothèque seront possibles au terme des aménagements, et concernant une éventuelle transformation de la bibliothèque que des études techniques sont à mener sur la faisabilité de la proposition.

Un participant demande si « l'accès aux boulevards se fera de la même manière ? »

Réponse apportée :

- Monsieur Philippe Coignet confirme que l'accès aux boulevards sera similaire à aujourd'hui.





Une commerçante demande « si la piétonnisation de la rue au pied des commerces prévoit des emplacements pour la livraison ou des déposes-minutes pour les écoles. »

Réponse apportée :

- Madame Agathe Laval indique une gestion par borne de la rue, qui permettra le passage des livraisons / secours / forces de police / déménagements (...) mais qui ne permettra pas de dépose minute pour les écoles.

Un participant commerçant trouve le projet sympathique mais trouve qu'il manque de stationnements et s'inquiète pour l'accès à son commerce.

Un autre participant souhaite augmenter les rotations sur les places de parkings.

Une participante souhaite continuer à rentrer son véhicule dans sa cour.

Réponse apportée :

- Monsieur Philippe Coignet confirme que l'accès aux cours a bien été pris en compte dans le projet. La réglementation des places de stationnements est une réponse à la capacité de stationnement et à la rotation des places.

« Est-il possible de fermer l'aire de jeu dès maintenant avant les travaux pour limiter les mésusages actuellement constaté ? »

Réponse apportée :

- Madame Agathe Laval précise que la demande est notée et sera proposée pour arbitrage à Monsieur le Maire.

Un participant revient sur la question du stationnement : « les commerçants souhaitent des stationnements sur la place. »

Réponse apportée :

- Madame Agathe Laval indique qu'en ce qui concerne la réflexion menée sur le stationnement : la réflexion couvre un périmètre autour de la place accessible à 5 minutes à pied. Une attention particulière est portée à l'accessibilité PMR, ainsi qu'à la pharmacie ou les autres services de ce type. Des stationnements seront présents sur l'ensemble du pourtour de la place. La reconfiguration du stationnement est une des conditions pour transformer l'espace public et permettre de donner aussi une réponse à la concertation habitants menée jusqu'à ce jour. Concertation qui a mis en évidence la nécessité de retrouver un îlot de fraîcheur, un lieu de vie, un projet qui permette de gérer en partie les problématiques des eaux pluviales sur le bassin versant Jean-Jaurès.

Une participante revient sur la rue Carteret. Elle trouve que l'école Carteret est laissée pour compte, et que celle-ci mériterait d'être remise en valeur. Le boulevard est par ailleurs agréable avec les arbres.

Réponse apportée :

- Monsieur Philippe Coignet souligne la pertinence de la remarque et indique que le bd Carteret est un périmètre en cours d'étude.

Un participant demande où seront situées les emplacements pour les bornes de recharges électriques.

Réponse apportée :

- Madame Agathe Laval indique que ce point n'est pas stabilisé pour le moment, à ce niveau d'étude esquisse.





Un participant s'inquiète de ces places qui sont réservées aux véhicules électriques et de leur déploiement.

Réponse apportée :

- Monsieur Philippe Coignet indique que le projet peut prévoir des espaces capables de recevoir des bornes de recharge pour véhicules électriques qui seront déployées en fonction des besoins.

Une participante, habitante de la place indique que le projet est une belle réponse par rapports aux échanges qui ont eu lieu au cours de la balade et des réunions de concertation.

Un participant revient sur l'aménagement des rues.

Réponse apportée :

- Monsieur Philippe Coignet précise qu'un partage de l'espace est prévu pour tous les modes de déplacements, le dessin va se préciser en fonction de l'avancée des études techniques à venir.

Une participante demande si les commerçants du marché vont se retrouver sur le triangle proposé dans une configuration agréable pour déambuler.

Réponse apportée :

- Monsieur Philippe Coignet explique que le nombre de mètres linéaires de marché proposé est identique à celui d'aujourd'hui. Les arbres ne gênent pas les commerçants, le scénario proposé doit être affiné entre autres avec les commerçants non sédentaires.

Un participant demande si le panneau publicitaire le long de la bibliothèque sera supprimé.

Réponse apportée :

- Monsieur Alain Bertolotti indique que le marché avec la société Decaux arrive à échéance. Il y a un travail en cours avec Monsieur l'Architecte des bâtiments de France pour préserver certains espaces ou pour réduire la taille des panneaux publicitaires sur la ville de Reims.

Une participante demande s'il y aura un stationnement prévu pour les vélos électriques ainsi que des stations de recharges.

Réponse apportée :

- Madame Sophie Bigault indique qu'il est prévu des arceaux sécurisés, mais pas de recharge à ce stade. La demande sera étudiée.

Un participant revient sur les nuisances constatées le soir et les mesures prises pour les sanctionner.

Réponse apportée :

- Monsieur Claude Gachet confirme que les polices nationale et municipale veillent 24h sur 24. Une vidéosurveillance existe aujourd'hui et sera également prévue dans le projet.

Une participante demande quel est le budget du projet et quelles seront les essences prévues pour les plantations.

Réponse apportée :

- Madame Agathe Laval indique que le projet n'est pas stabilisé donc le budget n'est pas encore arrêté.
- Monsieur Philippe Coignet précise que les essences seront choisies en fonction des sols et de la résistance aux intempéries. Il y a des essences plus robustes face au manque d'eau et aux séquences pluvieuses. On va s'attacher à proposer des essences qui marquent les saisons mais aussi à s'articuler avec l'environnement urbain. La palette végétale n'est pas arrêtée à ce stade.





- Madame Agathe Laval précise que la visibilité doit être malgré tout préservée pour des raisons de sécurité.

Un participant insiste sur la question des nuisances sonores quotidiennes. Il souhaite fermer le parc la nuit et démonter les assises.

Réponse apportée :

- Monsieur Claude Gachet demande si le phénomène s'est amplifié récemment. Il indique le besoin d'avoir des éducateurs de rues en journée et la nuit des rondes effectuées par les polices nationales et municipales.
- Mme Chopart indique que le sujet de la sécurisation de l'aire de jeux va être étudiée

Un participant représente l'association écologiste 'Reims vers l'avenir'. Il se réjouit des propositions présentées, il reste certains points critiques mais le projet présenté va dans le bon sens. De manière générale, il note que l'ensemble des projets présentés sur la requalification des espaces publics ces derniers mois par la collectivité prennent en compte l'environnement.

Madame Gwenn Lamandé rappelle la possibilité pour les participants de faire part de leurs remarques ou de formuler leurs questions sur l'adresse mail de la démocratie locale : democratie.locale@reims.fr.

Monsieur Claude Gachet conclue cette séance et remercie les participants pour leurs présences et pour la qualité des échanges de ce soir.

